

Continuité pédagogique des enseignements design & métiers d'art

Consignes et recommandations du corps d'inspection

La continuité pédagogique fait l'objet d'une instruction spécifique de la direction générale de l'enseignement scolaire « coronavirus - continuité des apprentissages en cas d'éloignement temporaire ou de fermeture d'établissement ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo10/MENE2006547C.htm>

Le maintien du lien entre les professeurs et les élèves nécessite préalablement :

- la vérification et l'actualisation des coordonnées (numéros de téléphone et adresse courriel) de chacun des élèves.
- la vérification ou la création des identifiants propres à chaque élève lui permettant d'accéder aux fonctionnalités et applications de l'environnement de travail numérique (ENT).

La continuité pédagogique consiste à :

1. Fournir aux élèves des documents et consignes leur permettant de poursuivre ou d'initier une activité pédagogique à la maison

Le premier outil de continuité est l'ENT déjà disponible dans l'établissement qui, au besoin, peut être complété par des fonctionnalités de classes virtuelles via la plateforme *Ma classe à la maison* du CNED¹

Par le biais des environnements numériques distants, les professeurs peuvent mettre à disposition des ressources diverses (documents textuels, iconographiques, vidéos, etc.), communiquer des consignes précises relatives aux activités à réaliser (recherche documentaire, analyse d'une documentation, production orale, écrite et/ou graphique, etc.), fixer les échéances des travaux à rendre.

Le recours au cahier de textes numérique est de nature à faciliter la communication avec les élèves (envoi de documents et protocoles de travail, réception des productions élèves) et, tout autant, à maintenir la traçabilité des échanges.

2. Interagir avec les élèves sur des questions spécifiques liées à l'enseignement

Il s'agit d'assurer un accompagnement des élèves pour les travaux à réaliser.

En complément des documents et consignes fournis, il est recommandé de définir et de communiquer aux élèves un dispositif leur permettant de joindre leurs professeurs :

- via l'ENT en échange synchrone, par le biais d'un *tchat* ou par messagerie ;
- une permanence téléphonique planifiée au sein de l'établissement durant la semaine.

¹ Plateforme "*Ma classe à la maison*" du Centre national d'enseignement à distance (CNED)

La plateforme permet aux enseignants de proposer des classes virtuelles. Ils peuvent ainsi proposer un cours à distance par visioconférence. Le dispositif leur permet d'interagir, à l'image d'une classe, par écrans interposés. L'élève peut compléter un tableau en direct, répondre à ses camarades, lever le doigt, poser une question, travailler sur un document, etc.

C'est le chef d'établissement qui communique l'adresse et les modalités d'inscription pour se connecter à la plateforme. Chaque élève bénéficie de son propre compte. Il peut s'y connecter depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

En matière d'organisation, il est recommandé de :

- se caler sur la semaine habituelle de cours ou, si nécessaire, sur un emploi du temps repensé collégalement, pour organiser les échanges et la charge de travail des élèves ;
- privilégier des activités qui mettent l'accent sur la poursuite des apprentissages, sans entrer systématiquement sur la question de l'évaluation des travaux ;
- veiller à l'efficacité et l'équité du dispositif mis en place, en s'assurant que tous les élèves accèdent bien aux ressources et disposent des moyens matériels adaptés pour continuer à travailler à distance ;
- renforcer l'accompagnement des élèves dont le degré d'autonomie reste fragile ;
- privilégier les outils et applications numériques connus et déjà mis en œuvre au quotidien dans l'établissement ;
- répartir les élèves en plusieurs groupes et identifier pour chacun un professeur référent chargé d'animer et d'assurer quotidiennement le suivi de son groupe (aide, remédiation, conseil et maintien de l'attention des élèves).

L'interaction

Au-delà des supports documentaires et des protocoles de travail fournis par l'intermédiaire de l'ENT, il convient de baliser et rythmer le suivi des activités des élèves par des temps d'échanges interactifs en organisant, autant que possible durant la semaine, des rendez-vous réguliers et synchrones (classe virtuelle ou visioconférence, par exemple)

Consignes particulières relatives au Projet de 75 heures en terminale Bac STD2A

Les activités du Projet 75h ont vocation à se poursuivre à distance.

Il convient :

- d'organiser, si nécessaire, la récupération par les élèves ou leur famille, de leurs travaux (planches, carnets, etc.) et matériels, en relation avec le chef d'établissement ;
- de définir un protocole (phases de travail, temps d'échanges, classes virtuelles,...) en veillant à donner aux élèves des repères temporels précis pour leur permettre d'avancer sereinement dans l'évolution de leurs recherches et productions. Ces repères seront de nature à les responsabiliser sur le respect de la temporalité du projet qui n'a pas lieu de dépasser les 75 heures allouées à sa réalisation ;
- de préserver des traces des demandes ainsi que des réalisations des élèves (édition papier) ;
- d'organiser le suivi du projet par groupes d'élèves (voir plus haut).

S'agissant des modalités d'organisation des évaluations certificatives (évaluations en cours d'année du projet 75 heures, évaluation orale de l'ETLV), des consignes précises seront données ultérieurement.

Les professeurs sont invités à consulter sur le site ministère, les informations et recommandations concernant le coronavirus Covid-19, régulièrement mises à jour à l'attention des établissements scolaires et des personnels.

<https://www.education.gouv.fr/>